



Délibération n° 20240022

Département

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOÛT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de
VIELMUR SUR AGOÛT**

Séance du Mercredi 22 Mai 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	14	14
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
14	0	0

Date de convocation 17 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agoût, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présent.e.s : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Christine **Duccini**, Karine **Françon**, Aurélie **Jasottes**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
Messieurs Karim **Chiha**, Olivier **Duval**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absent.e.s : Christine **Duccini** non représentée
Karim **Chiha** représenté par Marie-José **Vincent**

Secrétaire de séance : Marie-José **Vincent**

Objet : Décision Modificative du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Vu le Budget Principal de la Commune pour l'exercice en cours,

Considérant qu'il a été omis d'inscrire la dépense liée au programme des travaux de la Maison Polyvalente, conformément à la présentation des Orientations Budgétaires,

Considérant la proposition de Madame le Maire visant à réaliser un virement de la Section de Fonctionnement vers la Section d'Investissement pour couvrir cette dépense, selon les tableaux ci-dessous,

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	35 000,00		
D I 23 2313 329	35 000,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	35 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	35 000,00	35 000,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	35 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		-35 000,00

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	35 000,00
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	35 000,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la Décision Modificative du Budget Principal n°1,
- d'augmenter les crédits de la Section d'Investissement du Budget Principal de 35 000 €, afin de couvrir les factures, liées aux travaux de la Maison Polyvalente, d'un montant selon la présentation ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agoût, le 23 Mai 2024

La Secrétaire de séance
Marie-José **Vincent**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »